

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

M WIEGERT PIERRE
2 RUE DU CHATEAU
31440 CIERP GAUD

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 80 959 361 264
Référence de l'avis : 19 31 4110064 25

Numéro de propriétaire : 144 W00003 M

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4321 MCH47L
M WIEGERT PIERRE MICHEL FORTUNE

PROP/INDIVIS 11243 MCJBKH
MME CAZAUX MARTINE D

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019 **1 312,00 €**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider,
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le 01/10/2019, sur impots.gouv.fr, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).